

DECRET N° 2022/070 DU 08 FEV 2022

portant nomination d'un Ambassadeur.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU le décret n°87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieures Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

VU le décret n°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}. - Monsieur **EWUMBUE-MONONO CHURCHILL** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun en République de Djibouti, avec résidence à Addis-Abeba en Ethiopie.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 08 FEV 2022

